

Ce contrat doit être établi pour chaque boxeur et adressé à la Fédération Française de Boxe – Tour Essor – 14 Rue Scandicci – 93508 Pantin Cedex pour enregistrement et validation du combat

## CONTRAT POUR PARTICIPATION A UN COMBAT DE LA COUPE DE FRANCE ELITES

Le contrat est établi entre :				
•	L'organisateur affilié ou l'organisateur professionnel agrée n° :			
Titre du	ı club :			
Nom d	u Président :Prénom :			
Adress	e :			
Tél (fix	e) :Tél portable :			
Fax :	Mail :			
•	Le Boxeur professionnel :			
	Nom :Prénom			
Et	Son Entraîneur :			
	Nom :Prénom			
AINSI •	QUE L'adversaire du Boxeur professionnel :			
	Nom :Prénom			
Et	Son Entraîneur :			
	Nom :Prénom			
	ΓΕ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT : nditions du combat comptant pour la Coupe de la Ligue			
Catégo	rie de poids			
Mettre	une croix correspondant à la phase du combat			
1/4 final	e en 6 reprises de 3 minutes			
½ final	e en 6 reprises en 3 minutes			
Fina	le en 8 reprises de 3 minutes			
sont ai	nsi établies et agréées par les parties intervenant aux présentes :			
Le con	nbat se déroulera à : Le Le			
۸dross	0			

4a. GRE A GRE Indemnité forfaitaire du Boxeur En chiffres () En toutes lettres. ()	4b. OFFRE DE BOURSE Indemnité conclue pour ce combat qui doit être conforme à l'offre adjugée. En chiffres () En toutes lettres ()
Indemnité forfaitaire du Boxeur En chiffres ( )	Indemnité conclue pour ce combat qui doit être conforme à l'offre adjugée. En chiffres ()

L'indemnité pour le combat ne doit pas être inférieure au minimum fixé par le règlement.

Le montant global de la bourse est réparti comme suit :

50% pour chaque participant auquel vient se soustraire le pourcentage de l'entraineur (suivant contrat boxeur-entraineur-club)

La rémunération du combat sera effectuée séparément par l'organisateur aux pourcentages préalablement établis.

Le boxeur professionnel M	€ aura une bourse nette de	
et		
L'entraîneur M	. percevra la somme deeuro	os
correspondant au pourcentage mentionné sur le contrat qu	i le lie à son boxeur.	

Le paiement des frais de déplacement et indemnités prévus au règlement de la compétition seront effectués par l'organisateur qui s'y engage.

La pesée et la visite médicale	obligatoires se	dérouleront selon le	règlement de la	compétition :

Lieu				
Date	. heure			
Clauses particulières :				
'				

Le présent match sera disputé sous les règlements et code sportif de la Fédération Française de Boxe et de la coupe de France Elites que les parties déclarent connaître et accepter.

Le présent contrat ne sera valable que si les parties susnommées sont, au moment de la signature, l'un et l'autre en possession d'une licence de la FFB pour l'année en cours.

SIGNATURES OBLIGATOIRES			
Signature et nom du boxeur			
Signature et nom de l'entraîneur			
Signature et nom du promoteur (éventuel)			
Signature et nom de l'organisateur			